

Préparer
l'accueil
de votre
enfant



Vous allez confier votre enfant à un(e) assistante maternel(le) agréé(e).

Ce guide vous est proposé pour faciliter vos relations, en conciliant les attentes de chacun.

L'assistant(e) maternel(le) est un professionnel de la Petite Enfance ; son rôle est d'accompagner l'enfant dans un souci de coéducation avec les parents.

En développant avec l'assistant(e) maternel(e) un climat de confiance mutuelle, c'est le bien être de votre enfant que vous assurez.

Ce guide a été conçu par le réseau des Animatrices de RAM des Deux Sèvres. Il comprend deux parties :

- Une partie thématique sous forme de fiches pour aborder l'accueil de votre enfant (habitudes, besoins, rythmes de vie....) ;
- Une partie administrative composée d'annexes à joindre au contrat de travail.

Vous pourrez utiliser et compléter ces fiches tout au long de l'accueil de votre enfant en fonction de son évolution et de son âge.

Le premier entretien avec l'assistante maternelle

Il s'agit d'un entretien d'embauche et il est important de le préparer. Les questions que nous vous proposons ne sont pas exhaustives et libre à vous de les compléter.

Le cadre de vie :

- Combien d'enfants peuvent être accueillis simultanément ? Combien d'enfants l'AM accueille-t-elle et quel âge ont-ils ?
- Quelles personnes votre enfant va-t-il rencontrer au domicile de l'AM ?
A-t-elle des animaux dans la maison ?
- Y'a-t-il des fumeurs au sein de la famille ?
- Comment se déroule une journée «type» ? Votre enfant sera-t-il amené à fréquenter d'autres lieux et d'autres enfants que ceux qu'elle accueille ? (RAM, association, bibliothèque...). Y aura-t-il des déplacements en voiture ?
- Dans quelles pièces l'enfant va-t-il évoluer (vous pouvez demander à les visiter) ?
- Votre enfant sera-t-il seul dans la pièce où il dormira ?
- Quel matériel et quels équipements possède l'assistant maternel ? (parc, lit, transat, etc...)

Le contrat :

- Même si cela a été évoqué pendant l'entretien téléphonique, informez-vous ou refaites-vous préciser : le tarif horaire (brut et net), les congés, les indemnités d'entretien et de repas.
- Vous pouvez également échanger sur des informations pratiques concernant le contrat : les horaires, les jours d'accueil, le nombre de semaines d'accueil prévu, le délai de prévenance, les jours fériés, les périodes de congés...
- Vous pouvez prévoir un temps d'échange autour de vos attentes, vos demandes particulières (par rapport aux rythmes de votre enfant, les limites, l'éveil, l'alimentation, l'accueil de l'enfant malade...) qui vous permettrait d'affiner votre choix.
- Vous pouvez vous informer sur la formation de l'assistante maternelle et sur son intention de se perfectionner dans le cadre du droit à la formation continue.

L'adaptation

Ce temps est primordial pour permettre à chacun de se découvrir, d'aider tous les acteurs à faciliter la séparation.

La période d'adaptation doit être pensée et planifiée sur plusieurs jours en fonction de chaque enfant et de chaque famille.

Ce temps peut être inclus lors du calcul de la mensualisation (voir contrat de travail)

- Votre enfant a-t-il déjà été gardé par une assistante maternelle ou dans une structure petite enfance ? Comment s'est passée la séparation ?

— — — — — — — — — — — — — — — —
— — — — — — — — — — — — — — — —
— — — — — — — — — — — — — — — —

- Comment envisagez-vous la période d'adaptation ? Avec qui ? Sur quelle fréquence et la durée ?

— — — — — — — — — — — — — — — —
— — — — — — — — — — — — — — — —
— — — — — — — — — — — — — — — —

- Quel rituel de séparation avez-vous à votre départ ? (Prévoyez un peu de temps avant de quitter votre tout-petit pour privilégier les transmissions et le prévenir de votre départ)

— — — — — — — — — — — — — — — —
— — — — — — — — — — — — — — — —
— — — — — — — — — — — — — — — —

- Quelle place donnez vous au doudou (ou tétine, etc...) qui fait le lien entre la maison et le lieu d'accueil ?

— — — — — — — — — — — — — — — —
— — — — — — — — — — — — — — — —

Du côté du sommeil

L'enfant a besoin de repère et de se sentir en sécurité pour s'abandonner au sommeil.

Les instants de repos doivent être pris dans un lieu adapté et habituel (veiller à ce que l'enfant garde toujours le même lit, notion de repère).

Le lit ne doit pas être lié à la punition.



Recommandation pour la prévention de la mort subite du nourrisson

Température de la pièce : entre 18°C et 20°C.

Choisir un matelas ferme, bien adapté aux dimensions du lit.

Ne pas mettre de matelas supplémentaire dans un lit parapluie et préférer un lit à barreaux.

Sans oreiller, sans couverture ni couette et privilégier les gigoteuses dont l'épaisseur variera avec les saisons.

L'enfant doit être couché sur le dos.

Retirer du cou les chaînes et cordons (comme les attaches tétines) qui pourraient le blesser.

Du côté du sommeil

Comment votre enfant manifeste-t-il sa fatigue ?

Quels sont ses rythmes du sommeil ?

Période : Matin Durée _____

Après-midi Durée _____

Soir Durée _____

L'enfant sera-t-il couché selon ses rythmes ? Dans quelles conditions est pensé le réveil ?

Quelles sont ses habitudes vestimentaires ? (gigoteuse ou autre)

La gigoteuse sera fournie par l'assistante maternelle ou le parent ?

Fréquence du nettoyage et par qui ?

Les rituels ou objets nécessaires à l'endormissement :

Doudou Tétine Bercement Musique, mobile

Veilleuse Histoire Autre : _____

S'endort-t-il seul dans son lit ?

Pleure-t-il avant de s'endormir ? Quelles sont vos positions face aux pleurs ?

Quelles sont les conditions ambiantes de la pièce où votre enfant à l'habitude de dormir ? (luminosité, température, mobile...)

Du côté de l'alimentation



Protocole pour le transport du repas et biberon de lait maternel

Un biberon préalablement préparé ne pourra être donné.

Le repas confectionné par les parents devra être dans un sac isotherme avec des accumulateurs de froids.

Tout produit non terminé chez l'assistante maternelle ne pourra être ramené au domicile des parents. Tout comme l'assistante maternelle ne peut accepter un petit pot déjà entamé.

Ainsi que le biberon de lait maternel qui sera ensuite placé dans le réfrigérateur et **non dans la porte** de celui-ci.

Un biberon de lait maternel doit être réchauffé au chauffe biberon et non dans un micro-onde.

Les laits 1er âge et 2ème âge sont fournis par les parents (noter le prénom et nom de l'enfant sur la boîte ainsi que la date d'ouverture).

Qui fournit les biberons ainsi que les tétines et quel est le mode de stérilisation ?

En cas d'allaitement maternel : prévoir ensemble si la maman peut venir allaiter son bébé.

Du côté de l'alimentation



L'enfant a-t-il des allergies alimentaires ?
Si oui, voir protocole à mettre en place, en lien avec le médecin traitant.

Des régimes spécifiques ?

Au niveau de la diversification alimentaire, elle se fera à la maison. N'oubliez pas d'informer l'assistante maternelle concernant tout changement dans son alimentation ainsi que les quantités.

Qui va fournir les repas ? Si c'est l'assistante maternelle, elle s'engage à proposer des repas variés et équilibrés

Quelles sont les habitudes alimentaires de votre enfant ? (mixé ou en morceaux, repas fait maison ou autre...)

Qu'est-ce qu'il apprécie ou pas ?

A quelle heure votre enfant mange-t-il ?

Comment est-il installé ?

Mange-t-il seul ? A la cuillère ou autre ?

Boit-il au verre ? seul ? au verre à bec ou autre ?

Quel comportement adoptez-vous lorsque que votre enfant refuse de manger ou ne termine pas son assiette ?

Du côté éducatif

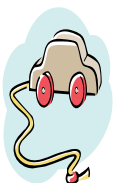
Qu'attendez-vous de la journée de votre enfant au domicile de l'assistant(e) maternel(le) ?

Pour les parents : il est important d'échanger sur ce que vous souhaitez pour votre enfant.

Pour l'assistant(e) maternel(le) : il est important d'expliquer ce que vous proposez aux enfants selon leur âge.

Vous pouvez entourer vos choix.

Jeux intérieurs



Histoires, comptines



Activités manuelles



Jardiner



Aller au square



Sorties culturelles



Jeux extérieurs



Vie quotidienne
(participer au rangement, mettre le couvert ...)



Regarder la télévision




Participer aux animations proposées par le Relais






Du côté éducatif

Avez-vous des remarques ou des souhaits à formuler ?



Dans un souci de cohérence, il est indispensable d'échanger

-  **Autour des valeurs éducatives liées à votre famille**, ainsi que des possibilités de l'assistant(e) maternel(le) à les mettre en place (en fonction des autres enfants accueillis)

Voici quelques pistes non exhaustives de discussion :

-  La question de la politesse...
-  La question du respect des autres, des choses...
-  La question de l'autorité...
-  La question des limites à définir
-  La question des câlins et des bisous...

-  **Autour du développement de l'enfant**

-  Acquisition du langage (*ex : quand l'enfant dit.....cela veut dire.....*)
-  Les différentes acquisitions motrices : passer du dos au ventre, du ventre au dos, ramper, se tenir assis seul, se mettre à 4 pattes, marcher

Pensez à noter les points essentiels de votre réflexion :

Du côté de l'hygiène



L'acquisition de la propreté





La cohérence dans l'accompagnement de l'enfant entre les parents et l'assistante maternelle est primordiale.

Généralement, l'acquisition de la propreté se fait entre 18 mois et 3 ans.

Il doit avoir la maturité physiologique : être capable de maîtriser ses sphincters. Les signes physiques sont (entre autres) : l'enfant est capable de monter et descendre les escaliers seul, il peut marcher seul jusqu'au pot et s'y asseoir seul.

Il doit aussi avoir la maturité intellectuelle et psychologique et surtout en avoir envie.

Durant ces phases d'acquisition, il sera important d'échanger sur :

-  le lavage des mains
-  à quel moment proposer le pot et en accord avec les parents
-  le brossage des dents pour les plus grands
-  _____

Les couches et les produits d'hygiène sont à fournir par les parents. Et les tenues de rechange complètes doivent être mises dans le sac de l'enfant et en prévoir en conséquence.

Utilisez vous des couches lavables ?

Si oui qui en assurera l'entretien ?

Du côté des soins



Le carnet de santé est la propriété des parents.

Une copie des pages des vaccinations, à jour, doit obligatoirement être communiquée à l'assistante maternelle, à défaut de la présence du carnet de santé avec l'enfant.

Attention : les parents et l'assistant(e) maternel(le) s'engagent à signaler toutes maladies contagieuses et infantiles des enfants présents au domicile.

Pour info : **Les maladies à éviction**

- La coqueluche,
- La diphtérie,
- La gastro entérite à Escherichia Coli ou à Shigelles,
- L'hépatite A,
- Les infections à méningocoque ou à streptocoque (angine, scarlatine),
- La méningite à haemophilus b,
- Les oreillons,
- La rougeole,
- La teigne du cuir chevelu,
- La tuberculose,
- La typhoïde ou parathyphoïde.

(Réf : site sante.gouv.fr : Guide des conduites à tenir en cas de maladies transmissibles dans une collectivité d'enfants)

Surveillance médicale





En cas de prescription médicale, les parents communiqueront OBLIGATOIREMENT à l'assistante maternelle un double valide de l'ordonnance.

L'assistante maternelle n'est pas autorisée à administrer de médicaments à l'enfant sans se référer à une prescription médicale.




Si possible, il serait plus approprié de prévoir l'administration de médicament en dehors des temps d'accueil de l'enfant, il convient de le définir au préalable avec le médecin traitant.

Le médicament antithermique sera fourni par les parents, accompagné d'une ordonnance réactualisée au moins tous les 6 mois en fonction du poids et de la taille.

En cas de maladie, l'assistante maternelle doit :

-  avertir les parents
-  si les parents le demandent, contacter le médecin traitant dont les coordonnées sont les suivantes :
 -  Nom du médecin :
 -  Tél :

Nous, soussignés, Monsieur et Madame
Parents de l'enfant
autorisent Mme

-  A donner le traitement médical prescrit par le médecin en cas de maladie et au vu de l'ordonnance.
-  A donner un médicament contre la fièvre prescrit par le médecin et au vu de l'ordonnance valide.
-  A prendre les mesures nécessaires concernant la santé de mon enfant (appeler Samu, Pompiers).

Signature du père :

Signature de la mère :

LES NUMEROS D'URGENCE

Pompiers : 18 - Samu : 15

Centres anti-poison : Angers : 02.41.48.21.21- Bordeaux : 05.56.96.40.80

Obligation est faite à l'assistante maternelle d'informer au plus tôt les parents et les services de P.M.I.

Autorisation d'intervention chirurgicale d'urgence

Nous soussignés,

Monsieur _ _ _ _ _

Madame _ _ _ _ _

Adresse _ _ _ _ _

_ _ _ _ _

_ _ _ _ _

Autorisons le médecin à pratiquer en urgence, une intervention chirurgicale pour notre enfant :

Nom : _ _ _ _ _

Prénom : _ _ _ _ _

Né(e) le :/...../.....

Confié(e) à Mme _ _ _ _ _ assistante maternelle agréée.

Adresse _ _ _ _ _

_ _ _ _ _

_ _ _ _ _

Fait à _ _ _ _ _ le _ _ _ _ _

Signature du père :

Signature de la mère :

Autorisation de circuler en voiture avec l'enfant

Nous soussignés,

Monsieur _____

Madame _____

Adresse _____

Autorisons Mme _____ assistante maternelle agréée,

à transporter notre enfant

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le :/...../.....

Pour se rendre à _____

N.B. :

Il est bien entendu que l'unique conducteur du véhicule ne peut être que l'assistante maternelle.

Conditions : Que l'assistante maternelle soit assurée pour le transport de l'enfant et respecte les règles de sécurité routière, et que l'enfant soit obligatoirement assis dans un siège auto homologué, correspondant à sa taille et à son poids, attaché soit avec la ceinture, soit avec les harnais du siège auto.

Fait à _____ le _____

Signature du père :

Signature de la mère :

Autorisation de sorties

Nous soussignés,

Monsieur _____

Madame _____

Adresse _____

Autorisons Mme _____ assistante maternelle agréée,
à accompagner notre enfant

Nom : _____

Prénom : _____

sous réserve d'en être préalablement informés :

Aux temps de rencontre collectifs
organisés par le Ram Oui Non

A des spectacles destinés aux enfants Oui Non

Dans les parcs, ludothèques, bibliothèques Oui Non

Autres (à préciser) _____ Oui Non

Fait à _____ le _____

Signature du père :

Signature de la mère :

Autorisation de photos

Nous soussignés,

Monsieur _ _ _ _ _

Madame _ _ _ _ _

Adresse _ _ _ _ _

_ _ _ _ _

Autorisons Mme _ _ _ _ _ assistante maternelle agréée,

à photographier notre enfant

Nom : _ _ _ _ _

Prénom : _ _ _ _ _

Fait à _ _ _ _ _ le _ _ _ _ _

Signature du père :

Signature de la mère :

Autres personnes habilitées à reprendre l'enfant

Les personnes autorisées à reprendre l'enfant au domicile de l'assistante maternelle agréés sont :

Nom : — — — — — — — — — —

Prénom : — — — — — — — — — —

Tél. : — — — — — — — — — —

Domicilié(e) : — — — — — — — — — —

Parenté : — — — — — — — — — —

Nom : — — — — — — — — — —

Prénom : — — — — — — — — — —

Tél. : — — — — — — — — — —

Domicilié(e) : — — — — — — — — — —

Parenté : — — — — — — — — — —

Ces personnes devront être présentées au préalable à l'assistante maternelle. Cette dernière est informée à l'avance des coordonnées de la personne et de sa venue.

Les parents peuvent autoriser une autre personne, autre que celle précédemment citées, à reprendre l'enfant à titre exceptionnel au domicile de l'assistante maternelle. Cette dernière devra obligatoirement être prévenue par les parents. La personne sera munie d'une pièce d'identité sinon l'enfant ne pourra pas lui être confié.

Personnes à contacter en cas d'urgence

Les personnes à contacter en cas d'urgence, quand les parents de l'enfant ne peuvent pas être joints, sont :

Nom : — — — — — — — — — —
Prénom : — — — — — — — — — —
Tél. : — — — — — — — — — —
Domicilié(e) : — — — — — — — — — —
Parenté : — — — — — — — — — —

Nom : — — — — — — — — — —
Prénom : — — — — — — — — — —
Tél. : — — — — — — — — — —
Domicilié(e) : — — — — — — — — — —
Parenté : — — — — — — — — — —

FICHE DE LIAISON

(à retourner au relais par l'intermédiaire de votre assistante maternelle)

AUTORISATION PARENTALE


Nous soussignés,


Monsieur — — — — — — — — —


Madame — — — — — — — — —


Adresse — — — — — — — — —

 — — — — — — — — —

 Autorisons Mme __ __ __ __ __ __ assistante maternelle agréée à accompagner notre enfant __ __ __ __ __ __ pour participer aux activités proposées dans le cadre du R.A.M. sous réserve d'en être préalablement informés ;

 Autorise le R.A.M., à reproduire ou exposer librement et gratuitement des photographies de mon (mes) enfant (s) /

 dans les différentes publications (plaquettes, expositions de photos, bulletins municipaux, journaux,

 sur le site internet de la commune ou en lien avec le relais.)

Fait à __ __ __ __ __ __ le __ __ __ __ __ __

Signature du père :

Signature de la mère :

RENSEIGNEMENTS

Père : nom, prénom, adresse, téléphone domicile, téléphone travail

— — — — — — — — — — — — — — — —

— — — — — — — — — — — — — — — —

— — — — — — — — — — — — — — — —

Mère : nom, prénom, adresse, téléphone domicile, téléphone travail

— — — — — — — — — — — — — — — —

— — — — — — — — — — — — — — — —

— — — — — — — — — — — — — — — —

Les



des Deux-Sèvres

Préparer l'accueil de votre enfant



Conception : Réseau Ram des Deux-Sèvres
Réalisation : Caf 79
Crédits images : Cnaf
Juillet 2012